



La congrégation Saint-Joseph de Cluny à Bourbon

Pascale Cornuel

► To cite this version:

Pascale Cornuel. La congrégation Saint-Joseph de Cluny à Bourbon. Revue historique des Mascareignes, 2002, Chrétientés australes du 18e siècle à nos jours, 03, pp.83-102. hal-03454024

HAL Id: hal-03454024

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03454024>

Submitted on 29 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LA CONGRÉGATION SAINT-JOSEPH DE CLUNY À BOURBON

Le sens d'une implantation

Pascale Cornuel

La congrégation Saint-Joseph de Cluny est la première congrégation à vocation missionnaire née au XIX^e siècle. Or, c'est l'île de La Réunion, à l'époque Bourbon, qui a été l'élément déclencheur de cette vocation et le théâtre de ses débuts. Les nécessités de la reconstruction coloniale ont représenté une remarquable opportunité historique pour la jeune congrégation, ce qui ne signifie pas que tout est allé de soi, bien au contraire. L'opportunité de grandir exposait à la crise de croissance, elle fut au rendez-vous. Ensuite, il a fallu durer. L'implantation de la Congrégation s'est faite au prix de compromis et de « tribulations », terme récurrent dans les correspondances, qui l'ont façonnée de manière déterminante.

En 1984, année de la parution de l'ouvrage de Claude Prudhomme, *Histoire religieuse de La Réunion* ^[1], les archives de la Congrégation n'étaient pas encore aisément accessibles. C'est le cas maintenant depuis quelques années, ce qui a permis à Philippe Delisle de présenter en 1998 une communication ^[2] qui éclaire les positions de la Congrégation sur l'esclavage. Cette contribution est d'autant plus intéressante que le charisme de cette dernière est souvent associé à l'idée de liberté.

Le présent article confirme l'essentiel de ses conclusions et se propose d'en approfondir encore certains aspects en regard des enjeux et des mentalités de l'époque.

1. UNE REMARQUABLE OPPORTUNITÉ HISTORIQUE

A. Une rencontre décisive

Le 6 avril 1814, Napoléon abdique sans conditions. Pour les Bourbons, sonne l'heure de la Restauration et pour Anne-Marie Javouhey, celle de monter à Paris. Au pays natal, entre Bourgogne et Franche-Comté, la congrégation qu'elle a

[1] Prudhomme, Claude, *Histoire religieuse de La Réunion*, Éditions Karthala, Paris 1984, 369 pages.

[2] Delisle, Philippe, « Église et esclavage à l'île Bourbon - L'exemple des sœurs de Saint-Joseph de Cluny (1817-1848) », colloque sur *Les abolitions de l'esclavage dans l'océan Indien*, Université de La Réunion, 1998. Actes à paraître.

fondée huit ans plus tôt reste fragile. Une implantation parisienne, dans un contexte désormais favorable à l'Église, ne peut que la servir.

Les débuts sont difficiles, les sœurs connaissent l'indigence. Mais sœur Javouhey s'obstine. La nécessité, plus que des convictions pédagogiques très élaborées, la conduit à adopter une méthode d'enseignement à la renommée croissante, basée sur l'enseignement mutuel. On entend par là que les élèves les meilleurs sont associés à l'enseignement, belle aubaine quand on manque de personnel et d'argent. Elle rencontre alors l'abbé d'Astros, lui-même nommé administrateur du diocèse de Paris depuis qu'il a recouvré la liberté, à la chute de l'Empire. Il l'encourage dans la voie qu'elle a choisie.

Grâce à l'intervention de l'abbé auprès du préfet de la Seine, Chabrol, elle est autorisée à diriger une école publique, rue du Pont-de-Lodi, l'une des 28 écoles mutuelles fondées à Paris entre 1816 et 1828. La petite école prospère et la religieuse est remarquée.

Philippe Desbassayns, baron de Richemont, intendant de Bourbon, fait partie d'une famille créole « *archétype d'une ascension économique, sociale et politique brillante* »^[3], apparentée par alliance à Villèle, ce Villèle devenu ministre à partir de 1821, puis président du conseil jusqu'à 1827.

En 1816, Desbassayns est en France avec l'objectif d'y régler le problème soulevé par la pénurie de cadres ecclésiastiques dans l'île dont il a la charge. L'enseignement, jamais florissant, y est plus bas que jamais. En ce qui concerne l'éducation des filles, Desbassayns sait déjà que les sœurs de Saint-Maurice, dites de Saint-Paul de Chartres, souhaitent s'en tenir à leur compétence hospitalière et que les Filles de la Charité ont décliné l'offre^[4].

Les nouvelles méthodes d'enseignement l'intéressent vivement. Indépendamment de leur intérêt intrinsèque, le baron doit, comme Anne-Marie Javouhey, percevoir l'avantage d'une pédagogie qui pallie la pénurie de cadres tout en permettant des économies. On lui signale l'école du Pont-de-Lodi. Le créole et la religieuse s'apprécient mutuellement. Les sœurs de la congrégation Saint-Joseph de Cluny iront à Bourbon.

Que représente pour Anne-Marie Javouhey une offre pareille ? Elle écrit au ministre de la Marine et des colonies le 11 septembre 1816 : « *Nous nous félicitons, Monseigneur, d'avoir été choisies pour une aussi belle entreprise et de pouvoir donner à notre bon Roi une preuve de notre parfait dévouement en secondant vos vues bienfaisantes pour le respect de vos administrés* »^[5].

La lettre est vague et ne dénote aucune vue particulière en matière d'esprit missionnaire. La tradition pourtant relate l'événement en d'autres termes. Sœur Léontine Fontaine, auteur des *Annales*^[6] de la Congrégation écrit : « *Aussitôt qu'il eut*

[3] Prudhomme, Claude, *Histoire religieuse de La Réunion*, op. cit., p. 50.

[4] Ibid., p. 53.

[5] *Lettres inédites d'Anne-Marie Javouhey*, SJDC, août 1998.

[6] *Annales historiques de la congrégation de Saint-Joseph de Cluny*, Solesmes, 1890, 796 pages, p. 173. Sœur Léontine Fontaine a bien connu Anne-Marie Javouhey et travaillé trente ans à la rédaction de ces *Annales*, pour lesquelles elle a utilisé aussi les archives du ministère de la Marine et des colonies et de nombreux témoignages. Elles sont riches en informations très rarement mises en défaut et, quand c'est le cas, de façon vénielle. C'est donc une source précieuse, dès lors que la part est faite de son caractère apologétique et de sa volonté « édifiante » pour les sœurs.

connu la révérende Mère, charmé de son affabilité, de sa simplicité en même temps que de la largeur de ses vues, il fut fixé sur le choix qu'il avait à faire, et il lui proposa d'envoyer quelques-unes de ses sœurs à l'île Bourbon, afin de s'y occuper de l'instruction élémentaire. La vénérée Mère, de son côté, apprit alors quel était l'état social du pays, qui se trouvait composé de blancs, de mulâtres et de noirs, formant à cette époque trois éléments bien séparés, bien distincts de la société coloniale. Ce fut sans nul doute pour elle comme une révélation. Ne revenant point d'étonnement et de surprise, elle admira le doigt de Dieu ; car elle ne pouvait plus se méprendre sur ses destinées, qui lui étaient clairement montrées. C'étaient bien là les visages de diverses couleurs dont elle s'était vue entourée dans les circonstances extraordinaires que nous avons rapportées ^[7] (...) ; c'était la réalisation de ces paroles qui l'avaient tant impressionnée alors : "Ce sont là les enfants que Dieu te donne" ».

Que signifie la revendication d'un tel rêve ? Anne-Marie Javouhey a été à jamais imprégnée de l'esprit des trappistes. Du temps bref mais intense où elle était disciple de Dom de Lestrange, elle se pénétrait de la devise : « La Sainte Volonté de Dieu », devenue celle de la congrégation que de Lestrange lui-même l'a encouragée à fonder.

Sa vie durant, Anne-Marie Javouhey a ausculté les faits. Pour elle, les événements sont autant de réponses à cette quête : servir la « Sainte Volonté de Dieu ». Quand, en dépit de tous ses combats, elle n'aboutit pas, elle déduit que là n'est pas la « Sainte Volonté de Dieu ». C'est son fonctionnement.

Or, voici un homme qui lui donne les moyens de consolider sa congrégation en évangélisant à l'autre bout du monde. On imagine aisément que dans l'esprit de cette femme, chez qui la vocation a été précoce, mais qui a mis beaucoup de temps à en dégager la forme exacte, il y a là pour elle la pièce manquante à un puzzle qui se constitue déjà depuis 18 ans, si l'on prend comme année de référence, celle où elle s'est consacrée à Dieu, en 1798 ^[8]. Alors, qu'elle ait rêvé, qu'elle ait cru avoir rêvé ou qu'elle ait tout imaginé ^[9], je vois là ce que Claude Langlois appelle un « discours de fondation » ^[10], pour une congrégation dont la vocation d'évangéliser outre-mer est dorénavant fixée. En tout état de cause, le décalage chronologique ne serait pas immense entre l'engagement missionnaire et la vocation missionnaire ^[11] d'Anne-Marie Javouhey, « notre vocation africaine », comme elle disait ^[12]. Dès son arrivée au Sénégal en 1822, elle manifeste un véritable coup de foudre pour ses

[7] Lors d'un passage éphémère dans la congrégation des Sœurs de la Charité de Besançon, Anne Javouhey, alors âgée de 21 ans et qui ne s'appelait pas encore Anne-Marie, aurait fait le rêve que l'auteur des *Annales* rappelle dans la suite de cette citation.

[8] S'il est en effet une personne pour qui le chemin le plus court d'un point à un autre n'a jamais été la ligne droite, c'est bien elle : deux entrées ratées dans des congrégations, école et catéchisme dans les villages de sa région, le tout dans une indigence totale, un répit à Châlon où elle fonde sa congrégation, terrible déception à Autun dont elle espérait faire le centre de sa congrégation. Il y avait eu, dans sa perspective d'ardente croyante, de quoi se poser des questions sur la « Sainte Volonté de Dieu ».

[9] Concernant cette dernière hypothèse, je dois dire que je n'ai rien trouvé dans ses écrits ou dans ses actes qui la rendent plausible.

[10] Langlois, Claude, *Le catholicisme au féminin - Les congrégations françaises à supérieure générale au XIX^e siècle*, éditions du Cerf, Paris 1984, 776 pages, pp. 171-172.

[11] J'entends par « engagement » l'acceptation d'aller enseigner et évangéliser outre-mer. J'entends par « vocation » le désir profond de le faire, celui que les religieux reconnaissent comme un « appel » de Dieu, lequel se serait manifesté ici par un songe.

[12] *Correspondance d'Anne-Marie Javouhey*, éditions du Cerf, Paris, 1994, 4 tomes, lettre du 2 janvier 1822 à Collin, préfet apostolique intérimaire de Bourbon, tome 1.

habitants dont la foi et la rigueur de l'accomplissement de leurs devoirs religieux l'impressionnent. Par ailleurs, sans même avoir mis les pieds outre-mer, elle est déjà acquise à l'idée d'un clergé africain. ^[13]

Un premier contingent de 4 sœurs part le 10 janvier 1817 de Rochefort, arrive 5 mois et 18 jours plus tard, le 28 juin. Un second part de Brest le 23 mai 1818. L'implantation se présente sous de bons auspices. « *Mais les desseins de Dieu étaient tout autres. Il fallait que la tribulation nous visitât* », écrit la sœur Léontine Fontaine. Effet ou non de la volonté divine, l'affaire à y regarder de près présente en effet à plus d'un titre les signes d'une dérive dans la relation à l'autorité métropolitaine.

B. Schisme à Bourbon

Les faits : le 1er mars 1821, la première supérieure meurt prématurément en nommant sœur Thaïs Bourgeois à sa succession. La vie continue comme par le passé. Mais Anne-Marie Javouhey n'agrée pas ce choix, envoie une autre supérieure, sœur Bathilde Laparre, qui n'est pas reconnue à son arrivée le 2 juillet 1822. Elle l'est d'autant moins qu'elle est partie de France sans les papiers officialisant sa nomination. Il n'y avait en soi aucune raison de s'inquiéter puisqu'ils devaient suivre par le bâtiment suivant. Mais Thaïs est supérieure depuis seize mois et a consolidé sa position, notamment auprès des autorités civiles et religieuses de l'île. La situation est bloquée. Après dix-huit mois d'efforts, ne voyant aucune issue sur place, Bathilde s'en retourne en France. Anne-Marie Javouhey décide alors d'envoyer sa propre sœur, Rosalie. À son tour, elle est récusée car elle aussi arrive sans les papiers officiels, décidément toujours en retard. Arrivée sur place, elle constate que sœur Thaïs, avec l'aide du préfet apostolique, Jean-Louis Pastre, et un prêtre, Jean-Louis Minot, a fait sécession. La communauté s'est affiliée à une congrégation de Lyon. Rosalie et ses compagnes sont privées de confession, donc de la communion, ce qui les discrédite auprès de la population qui ne connaît pas les dessous de l'affaire. Celle-ci ne se règle qu'au prix de l'intervention des plus hautes sommités de l'État. De nouvelles sœurs arrivent en juin 1825, les sœurs schismatiques sont priées de faire leurs bagages et rentrent en France. L'affaire aura duré quatre ans et trois mois. Considérons-en les principaux paramètres :

1 - Le premier est d'un ordre particulier mais sans lui, on ne comprend rien : c'est la mer ^[14]. La moindre dépêche, le moindre passager mettent trois à cinq mois à effectuer le trajet entre la métropole et la colonie. Le chat est loin, les souris dansent, surtout que la musique est belle, c'est celle du pouvoir.

2 - Le pouvoir de Thaïs Bourgeois : il y a peu à en dire. Il est celui de l'ambition d'une religieuse qui ne veut pas renoncer à une fonction flatteuse dans le microcosme local. Le 21 mai 1818, Anne-Marie Javouhey avait attiré l'attention de la première supérieure, Marie-Joseph Varin, sur ses « *petits défauts inséparables de*

[13] Baradère, ami de Grégoire, et préfet apostolique du Sénégal, écrit dans une de ses lettres au supérieur du Saint-Esprit en date du 25 mai 1821 à son propos : « *Elle entre parfaitement dans mes vues sur le projet d'avoir des prêtres noirs et veut bien y contribuer du sien* ». (Archives de la Congrégation du Saint-Esprit, copie communiquée par le directeur des archives que je remercie).

[14] J'ai développé cet aspect dans un article intitulé « Des religieuses entre terre et mer : la congrégation Saint-Joseph de Cluny dans la première moitié du XIX^e siècle », revue *Transversalités*, octobre-décembre 2000, pp. 63-87.

l'humanité » ^[15]. Petits défauts devenus grands, puisque pour arriver à ses fins, elle n'a pas hésité à intercepter les courriers envoyés par la Mère générale à Rosalie.

3 - Le pouvoir du Gouverneur: les troubles consécutifs à la Révolution et l'Empire, la guerre avec les Anglais, tout a contribué à réduire considérablement le pouvoir central. Il faut le restaurer et ce n'est pas chose aisée. Citons Rosalie Javouhey lors de sa première rencontre avec le gouverneur Freycinet: « (...) *Ce qui l'a fait emporter jusqu'à presque me faire sortir de chez lui, c'est que je lui ai dit que j'étais bien étonnée que la séparation des sœurs pouvait se faire sans prévenir la communauté qu'elles quittent, et sans que le ministre qui nous envoie le sait (sic); que les personnes qui leur ont donné la main devaient au moins s'entendre avec le gouvernement. Ce sont ces derniers mots qui l'ont choqué: il m'a dit que je l'insultais, et d'un ton très élevé: que j'apprenne à respecter en sa personne l'autorité du roi* » ^[16]. Freycinet apprend un peu plus tard que ce qui vaut pour Rosalie vaut également pour lui. Voici ce que lui écrit Chabrol, devenu ministre de la marine: « *En rétablissant ainsi toutes choses dans l'ordre convenable, vous auriez rendu moins pénibles les explications dans lesquelles j'ai à entrer avec vous sur l'inexécution des prescriptions de mon prédécesseur. Mais une seconde lettre de vous, en date du 28 décembre, m'ayant fait connaître que, nonobstant la réception des dépêches des 16 juin et 4 août, vous n'aviez pas cru devoir opérer aucun changement dans la fâcheuse situation où ont été placées sœur Rosalie et ses compagnes, je vais traiter ici cette matière avec les détails que nécessite son importance* » ^[17]. C'est donc à la quatrième dépêche que Freycinet obtempère. Dans les postes qu'il occupera ensuite, il en faudra moins, le Ministre ayant assorti ses représailles d'une mutation en Guyane, implicite rétrogradation.

4 - Le pouvoir du clergé: il faut en distinguer deux.

Le premier concerne le pouvoir des religieux sur les religieuses, amoindri depuis que les sœurs ne sont plus tenues d'être cloîtrées et qu'elles revendiquent leur autonomie temporelle. Ainsi, quand la lettre d'approbation de l'archevêque de Paris arrive, et que dès lors aucun motif ne peut interdire la confession aux sœurs, le prêtre Minguet la refuse à Rosalie au prétexte qu'elle ne dépend pas de sa paroisse et il traite les autres de la manière suivante: « (...) *il a voulu leur faire promettre avant de commencer, de ne pas agir comme leur Supérieure et de se laisser conduire comme il voudrait; qu'elles étaient dans les ténèbres, et qu'il espérait les éclairer pour le bien de leur âme, et mille autres choses semblables* » ^[18]. On retrouve ce comportement dans toutes les colonies. À tous les niveaux de la hiérarchie ecclésiastique, les hommes essaient de supplanter les sœurs de Saint-Joseph, ces tentatives trouvant leur accomplissement suprême dans celle de l'évêque d'Autun qui n'a eu de cesse, mais en vain, de supplanter Mère Javouhey à la tête de la congrégation qu'elle a fondée. ^[19]

[15] *Correspondance d'Anne-Marie Javouhey*, op. cit., lettre du 21 mai 1818 à Marie-Joseph Varin, tome 1.

[16] *Correspondance de Rosalie Javouhey*, SJDC, lettre du 4 novembre 1824 à Anne-Marie Javouhey.

[17] Dépêche du ministre de la Marine et des colonies au gouverneur Freycinet, 29 mai 1825, SJDC, 2A.d.3.9.

[18] *Correspondance de Rosalie Javouhey*, op. cit., lettre du 5 juillet 1825 à Anne-Marie Javouhey.

[19] Très prochainement va paraître une biographie d'Anne-Marie Javouhey par Geneviève Nemo aux éditions Karthala. Pour la première fois, le point scientifique est fait sur ce conflit majeur de l'histoire de la Fondatrice et des débuts de sa congrégation. Anne-Marie Javouhey n'a pas été la seule supérieure à se heurter à l'autorité d'évêques ou de simples prêtres. L'histoire de l'affirmation de l'autonomie temporelle des congrégations féminines nées au XIX^e siècle reste à écrire.

Le second concerne un autre clivage déjà ancien, celui qui voit s'affronter depuis des lustres Rome et sa fille aînée. Le préfet apostolique Pastre, dont Claude Prudhomme a relevé l'« *ultramontanisme insolite* »^[20], a envoyé à Paris un plaidoyer de soutien à sœur Thaïs. C'est au nom du gallicanisme de l'Église française que le commente Clausel de Coussergues, vicaire général d'Amiens, ami et protecteur de la congrégation Saint-Joseph de Cluny et proche de Mgr Frayssinous, le ministre des Affaires ecclésiastiques : « *M. le préfet apostolique oublie qu'il y a en France un monarque auquel il doit rester soumis, et qu'à Paris il y a un archevêque auquel il fait profession de devoir la juridiction dont Sa Grandeur a daigné l'investir. Comment concilier avec sa soumission au Roi une entreprise audacieuse qui tend à bouleverser un institut qui est sous la protection du Roi ? Et si M. Pastre tient ses pouvoirs de Mgr l'archevêque, pourquoi se conduit-il comme s'il ne les tenait que du Pape ?* »^[21].

À cela s'ajoutent la mercuriale du ministre des affaires ecclésiastiques au préfet apostolique et celle du ministre de la marine et des colonies que le gouverneur Freycinet est chargé de lui transmettre. L'intéressé obtempère. Si cette affaire est donc montée si haut, c'est parce qu'elle remettait en cause l'autorité du souverain en matière religieuse. On est ici en pleine continuité avec l'Ancien Régime et le gallicanisme est sorti triomphant de l'épreuve.

L'affaire de Bourbon a des répercussions sur la loi du 24 mai 1825 sur les congrégations. Mgr Frayssinous, le ministre des Cultes, y fait en effet stipuler que : « *Nul établissement autorisé comme faisant partie d'une congrégation à supérieure générale ne peut s'en séparer, soit pour s'affilier à une autre congrégation, soit pour former une maison à supérieure locale indépendante, sans perdre, par cela seul, les effets de son autorisation* »^[22].

Elle en a aussi sur la congrégation qui précisément dans ces années tumultueuses préparait les statuts destinés à lui donner une assise définitive : « *Les établissements dans les colonies françaises, et même dans d'autres parties du nouveau monde, ne formant qu'un tout avec la congrégation, ne pourront s'en détacher sous aucun prétexte, et seront régis par les mêmes statuts* »^[23].

Un succès de la tentative de schisme de Bourbon aurait pu être fatal à la Congrégation, car elle l'aurait fragilisée tout en encourageant d'autres administrateurs et d'autres prêtres à agir comme leurs homologues de Bourbon. Mais l'enjeu était trop grand. La construction de la Congrégation était liée à la reconstruction de l'autorité de l'État dans les colonies. L'affaire de Bourbon a scellé une alliance dans laquelle chacun des deux protagonistes avait tout à gagner au succès de l'autre.

C. Des progrès irrésistibles

Dès lors, la Congrégation ne cesse de grandir et d'autant plus que la mission des sœurs de Saint-Joseph dépasse le cadre de l'enseignement, initialement

[20] Il se qualifie de « *missionnaire apostolique* » et, phénomène tout à fait exceptionnel à cette époque, il se lance dans des envolées dithyrambiques à la gloire de Rome, « *ville du grand roi... reine des cités... figure du ciel... centre de la foi apostolique... foyer des dons célestes* ». (Claude Prudhomme, *Histoire religieuse de La Réunion*, op. cit. p. 58).

[21] Abbé Clausel de Coussergues, *Observations sur la lettre de M. Pastre sous le rapport des principes canoniques*, SJDC, 2A.d.3, 17.

[22] Instruction du 17 juillet 1825 pour l'exécution de la loi sur les congrégations du 24 mai 1825.

[23] Article 17 des statuts de la congrégation Saint-Joseph de Cluny, ordonnance royale du 17 janvier 1827.

seul envisagé. Les sœurs hospitalières de Saint-Paul de Chartres n'arrivent pas en effet à répondre à la demande de l'île. Saint-Joseph de Cluny y pourvoit et huit sœurs entrent en fonction à l'hôpital de Saint-Denis, à compter du 20 décembre 1825. Le 5 juillet 1834, Rosalie écrit : « *Recevez les vœux de nos six maisons, de nos trente sœurs, de nos 450 élèves, et enfin de nos 150 malades. Voilà notre affaire à Bourbon* »^[24]. Cinq ans plus tard, Bourbon compte 33 sœurs, 11 hospitalières et 22 enseignantes instruisant 626 élèves^[25].

Mais là ne s'arrête pas le développement de la Congrégation en terres australes. Dès le début, il a été prévu que des sœurs envoyées à Bourbon n'y resteraient que le temps de se préparer pour une autre obédience, à Pondichéry. Cette implantation, Rosalie l'évoque en juillet 1825, alors même que les sœurs schismatiques ne sont pas encore parties^[26] : « *Nous nous occupons à présent à disposer l'envoi de trois sœurs à Pondichéry, elles doivent partir sur la fin de décembre, (...)* ».

Rosalie suit très attentivement le développement de cette communauté. Elle y effectue plusieurs séjours, d'environ deux mois chacun, respectivement en 1829, 1833 et 1838. À cette date, la communauté de Pondichéry compte 8 sœurs instruisant 134 élèves^[27]. En 1839, sœur Raphaël Montet succède à Rosalie rentrée en métropole. Elle conforte l'autonomie temporelle de la Congrégation en la dotant d'un immeuble à elle, et le nombre de communautés augmente. En 1857, année de l'arrêt effectif de sa fonction^[28], la Congrégation compte dans l'île 84 sœurs dont 16 hospitalières soignant 1761 malades, et 68 enseignantes instruisant 1987 élèves, 128 adultes en cours du soir, et 1391 sociétaires du Bon Secours.

Les implantations hors de La Réunion reprennent : en 1846, des communautés sont créées dans les îles de Sainte-Marie, Mayotte, en 1853, à Nosy Bé. La Congrégation prend pied à la Grande Terre en 1861. Cette année-là est aussi celle des débuts aux Seychelles ainsi qu'à Mahé, autre comptoir de l'Inde.

Ainsi, en trois vagues successives axées principalement sur les années 1826, 1846 et 1861, en prenant comme tête de pont l'île de Bourbon, laquelle a repris, depuis 1848, son nom de La Réunion, la congrégation Saint-Joseph de Cluny s'est solidement implantée dans l'océan Indien. Mais cela ne s'est fait ni sans peine ni sans compromis.

2. UNE OPPORTUNITÉ QUI A SON PRIX

A. Se soumettre ou se démettre

Les sœurs de Saint-Joseph en font l'expérience assez vite. Ainsi le gouverneur Freycinet n'entend pas les laisser utiliser plus longtemps la pédagogie

[24] *Correspondance de Rosalie Javouhey*, op. cit., lettre du 5 juillet 1834 à Marie-Thérèse Javouhey.

[25] Les données statistiques qui ne sont pas des lettres des supérieures sont issues d'un cahier intitulé *Relations sur les supérieures successives de Saint-Denis et état des œuvres*. Ce cahier récapitule l'œuvre des supérieures de 1817 à 1914, SJDC, 2A.d.9.

[26] L'Inde est aujourd'hui une région où les communautés Saint Joseph continuent de se développer.

[27] *Correspondance de Rosalie Javouhey*, op. cit., lettre du 28 novembre 1826 à la supérieure de Cayenne.

[28] Sœur Aimée de Jésus Poulpique succède officiellement en 1855 à Sœur Raphaël mais, effectuant un séjour en France pour se former, elle ne rentre à La Réunion qu'en 1857.

basée sur l'enseignement mutuel. Il s'inquiète des attentes sociales soulevées par une méthode qui récompense le travail et la compétence en accordant aux meilleurs élèves la fonction d'aider les autres. « *Dans les deux sexes des classes des petits créoles et des noirs libres, règnent ici une émulation et une fermentation dangereuse (...). Oui, Monseigneur, cette colonie échapperait bientôt à la métropole, si dans l'éducation des petits blancs et des noirs libres, on lui employait indiscrètement l'aiguillon au lieu du frein* »^[29]. Les sœurs obtempèrent. Comme il a été dit plus haut, cette méthode était probablement utilisée pour des raisons qui n'avaient guère à voir avec la pédagogie.

Dans un autre domaine, les sœurs se conforment à l'ordre colonial. Philippe Delisle écrit : « *Elles acceptent d'entériner les préjugés en vigueur. Il importe ici de rappeler que l'ordre esclavagiste est aussi un ordre raciste. Les colons veulent absolument dénier aux gens de couleur la capacité à être l'égal des Blancs. Ils rejettent donc toutes les occasions de se trouver sur le même pied qu'eux. En juillet 1825, Rosalie Javouhey décrit précisément l'organisation de l'établissement de Saint-Denis. Elle rapporte que trois sections différentes ont été établies : une demi-pension de 25 élèves « toutes plus charmantes les unes que les autres », une « classe blanche indigente », et enfin une « classe libre (...) la plus nombreuse et la plus difficile ». De tels propos révèlent sans ambiguïté une répartition très stricte des enfants, à la fois selon la couleur de peau et la richesse* ». Philippe Delisle n'exclut pas non plus « *que la communauté utilise des esclaves comme servantes* »^[30]. Cela se trouve confirmé par Rosalie Javouhey elle-même : le 28 décembre 1826, Mère Javouhey lui recommande de faire venir des sœurs converses, ce qui la met dans un grand embarras : « *Je tremble aussi de voir arriver ici les sœurs converses que vous m'avez dit être dans l'intention de nous envoyer pour le service, ce qui serait complètement inutile à présent que nos maisons se trouvent assez pourvues de domestiques à nous appartenant, la dépense en est faite. D'ailleurs, ce genre de service nous ferait perdre beaucoup dans l'opinion publique (...)* »^[31].

On comprend que Rosalie craint les critiques des habitants, ce qui confirme que les pressions sont réelles. Pour autant, elles ne dispensent pas de se demander jusqu'à quel point les sœurs adhèrent au modèle colonial, et de s'interroger sur les valeurs qu'elles défendent. Pour approcher la réponse, je considérerai trois questions fondamentales de cette époque, la question de la liberté, la question de l'esclavage, les deux confluant dans celle de l'émancipation de 1848.

B. La position des sœurs

a) Sur la liberté

J'ai relevé six occurrences du mot dans la correspondance des deux supérieures durant le temps où elles sont respectivement en fonction. Les voici in

[29] Dépêche du gouverneur Freycinet du 6 avril 1821, citée par Raoul Lucas, *Bourbon à l'école, 1815-1946*, éditions Associations Echos et Océan éditions, La Réunion, 1997, 375 pages, p. 104. Les propos et les actes du gouverneur Freycinet témoignent d'un racisme convaincu. On le retrouve en Guyane hostile au mariage des Blancs avec des Libres de couleur, indifférent à la détresse des noirs lépreux, et critiqué plus tard en Martinique pour les tragédies qui ont accompagné le départ forcé des saisis de traite martiniquais vers la Guyane, suite à la promulgation de la loi du 4 mars 1831 qui les libérait rétrospectivement.

[30] Delisle, Philippe, *Église et esclavage à l'île Bourbon - L'exemple des sœurs de Saint-Joseph de Cluny (1817-1848)*, op. cit.

[31] *Correspondance de Rosalie Javouhey*, op. cit., lettre du 18 juillet 1828 à Anne-Marie Javouhey.

extenso: Sœur Rosalie, 20 mai 1831: « (...) les noirs esclaves, jaloux des prérogatives que l'on vient d'accorder aux libres en les assimilant aux blancs, et voulant eux-mêmes conquérir cette liberté si vantée, ne voulaient rien moins qu'égorger, brûler tout Saint-Denis, en commençant par le gouverneur et tous les employés et les riches. Heureusement, ils ont été découverts et l'on s'est tenu en défense; il y a eu fortes patrouilles toute la nuit, on a cependant vu et pris les éclaireurs de cette armée de marrons qui nous menace ». Rosalie ne comprend pas pourquoi la liberté suscite pareil engouement. C'est pour elle d'abord une cause de désordre social grave. Elle partage les craintes démesurées des habitants, proches du fantasme, d'un massacre orchestré par les Noirs.

Sœur Raphaël, 7 juillet 1840: « On parle de la liberté des noirs plus que jamais. Déjà il est arrêté par le gouverneur que MM les curés doivent une fois par semaine faire une visite dans toutes les habitations, réunir les noirs, leur faire le catéchisme et voir si les maîtres remplissent leurs devoirs à leur égard ».

10 janvier 1846:

« Il est question plus que jamais de la liberté des noirs; ces pauvres esclaves sont encore loin d'avoir les connaissances nécessaires au bienfait de la liberté. Cependant, il y a déjà un mieux bien sensible. Ce qui inquiète le plus, c'est de voir ceux qui obtiennent leur liberté vivre dans une affreuse paresse qui les conduit à un vrai désordre ».

18 juin 1849:

« N'aurai-je pas un jour ma liberté aussi, en un bras sûr, sur qui je puisse vraiment compter. Je me vois tous les jours de plus en plus enfoncée ».

16 juin 1849:

« (...) M. le Diable a, je crois, remué toutes les têtes. Avec cette liberté, on voit des choses bien pénibles, la religion est bien peu protégée, ceux qui devraient la faire respecter sont les premiers à faire des choses qui la font mépriser. Et encore, si les choses ne sont pas plus mal, ce sera bienheureux. Il n'y a qu'en Dieu seul que nous pouvons mettre notre confiance ».

Sœur Raphaël partage donc l'idée commune selon laquelle un noir doit être préparé à sa propre liberté qui n'est pas celle de ne rien faire. Source de paresse, la liberté est aussi pour elle source de mépris de la religion. Elle y voit l'œuvre de « M. le Diable », expression bien caractéristique d'une certaine religiosité populaire.

De tout cela, il ressort clairement que la liberté est tout sauf une valeur ou un principe. Faut-il s'en étonner? Les sœurs de Saint-Joseph sont d'origine paysanne souvent très modeste, imprégnées des valeurs de l'Ancien Régime, ayant d'autant plus vécu la Révolution comme un traumatisme qu'elles appartiennent à des familles chrétiennes, vivier de « sujets » pour les congrégations religieuses. Ce qu'il y avait de communautaire dans la vie de ces campagnes d'Ancien Régime se trouvait renforcé par l'entrée dans la Congrégation. Si d'aventure, le mot « liberté » était évoqué, il ne pouvait prendre de réalité que pour la communauté mais pas pour elles-mêmes en tant qu'individus. Elles, elles vivent selon la « règle » qu'Anne-Marie Javouhey ne cesse de marteler, surtout depuis le schisme de sœur Thaïs. « C'est ma boussole, ma sûreté,

elle doit être celle de toutes les sœurs de Saint-Joseph » ^[32], « *La règle vient de Dieu et mène à Dieu »* ^[33].

Toute sa vie, elle n'a cessé de mettre en garde les religieuses contre les tentations du monde et de les exhorter à respecter leurs vœux ^[34]. Car si les sœurs ne sont plus cloîtrées comme sous l'Ancien Régime, toutes les obligations du cloître demeurent, la vie régulière, l'absence de tout contact avec l'extérieur non justifié par la nécessité du travail, l'interdiction de tout bien personnel, la pauvreté, l'humilité. Quelle place pouvait avoir la liberté dans tout cela ?

Mais ne pouvaient-elles à tout le moins y réfléchir, compte tenu des événements ? C'est oublier qu'on ne voit en général que par les lunettes de ses propres convictions. Pour que pareil édifice soit ébranlé, encore faut-il avoir occasion de rencontres et de temps pour se poser la question en termes nouveaux. On vient de voir que par définition, il ne pouvait guère y avoir de rencontres. Quant au temps, il dépend aussi de la disponibilité des sœurs, elle-même dépendante de leur condition physique et morale.

Rosalie, 30 septembre 1830 :

« J'ai usé de tous les ressorts pour ramener le courage, on est insensible à tout, je n'y puis plus rien, la vie devient un fardeau insupportable à quelques-unes dans ce pays-ci. Le climat a non seulement ruiné leurs forces physiques, mais a encore plus altéré leur jugement. La raison et la piété ne peuvent vaincre cet ennemi de leur repos (...) ».

26 novembre 1837 :

« Comment voulez-vous que je soutienne les maisons, les emplois : il faut ici que tout le monde travaille, et si une tombe sous le poids, l'autre qui se trouve surchargée d'un double emploi ne tiendra pas longtemps ».

Sœur Raphaël, 20 août 1841 :

« C'est vraiment bien fâcheux que les huit sœurs que vous nous annoncez ne soient pas toutes pour Bourbon. Il y a plusieurs quartiers qui demandent des sœurs, (...) Si nous n'avions pas autant de sœurs malades et fatiguées, nous aurions déjà donné trois sœurs pour Saint-Leu, mais nous avons déjà plus que nous ne pouvons faire ».

10 janvier 1846 :

« Ma Sœur Antoinette, supérieure de l'hôpital (...) a été dangereusement malade (...), il lui reste des violents maux de tête qui ne lui permettent pas encore de remplir son emploi (...), ce qui me fait désirer vivement d'avoir des sœurs auxiliaires afin de soulager celles qui souffrent et ne pas sursarger (sic) celles qui sont en santé, ayant toutes des emplois très pénibles et parfois au-dessus de leurs forces. Dès qu'une tombe malade, les autres, pour que la besogne continue son train, sont obligées non seulement de la soigner, mais encore de faire son emploi. Vous comprenez qu'alors on est écrasé et qu'étant une sœur en plus, chaque maison, le tout irait mieux. »

[32] *Correspondance d'Anne-Marie Javouhey*, op. cit. lettre d'avril 1825, sans précision de jour, à Rosalie Javouhey, tome 1.

[33] *Ibid.*, lettre du 29 juillet 1825 à Rosalie Javouhey et toutes les sœurs de Bourbon.

[34] Elle le faisait parfois à raison. La condition de religieuse conférait un certain statut social dans les colonies et certaines religieuses s'en trouvaient quelque peu éblouies. Si cela n'avait été si compliqué, Mère Javouhey aurait désiré des retours en métropole pour conforter certaines vocations.

12 janvier 1847 :

« Grâce à notre Père céleste, personne n'est mort. Nous commençons une nouvelle année dans l'espoir de la finir (...) ». Toutes ne la finiront pas, ce qui semble confirmer la relative fréquence de décès des sœurs, un tous les 14 mois, d'après les calculs de Christine Gastellier ^[35].

Il semblerait donc que les sœurs soient débordées de travail car elles sont en sous-effectif chronique. La demande est très forte pour un cadre hospitalier et enseignant en pleine construction, mais les conditions sanitaires de la colonie sont mauvaises et l'efficacité souffre de l'absentéisme pour cause de fièvres, catarrhe et autres fluxions ; enfin, il ne faut pas sous-estimer la tristesse de l'arrachement, cause d'une maladie identifiée depuis lors sous le nom de dépression nerveuse. Réfléchir sur la liberté n'est donc sûrement pas la première urgence dans leur univers.

Ce l'est d'autant moins que la foi et l'espérance du salut supplantent toute autre valeur dans leur esprit, chose assez caractéristique de l'esprit religieux du début du XIX^e siècle ^[36]. En apprenant le décès de Florence, une petite Peule qu'elle avait recueillie, et à qui une éducation très complète était donnée en France, Rosalie Javouhey écrit, tout éplorée : « Ma bonne Florence nous a devancées dans l'autre monde. J'ai appris sa mort avec chagrin pour nous autres qui la perdons, mais avec joie pour elle-même. Quel que soit le bonheur que ma chère Mère et chacune de nous voulait (sic) lui procurer, celui dont elle jouit est bien plus parfait. J'espère qu'elle prie pour moi comme première cause de son entrée dans le sein de l'Église et de la religion » ^[37].

Comment exprimer plus clairement à quel point le salut est ici vécu comme la finalité suprême de l'existence terrestre ? « Une telle optique expliquerait que les religieuses se soucient avant tout de l'état spirituel des populations coloniales. Venues pour sauver des âmes, elles s'inquiètent du non-respect des règles de l'Église, beaucoup plus que de l'organisation de la société » ^[38]. Sur le respect des règles de l'Église, effectivement, il n'y a pas de compromis. Rosalie Javouhey n'hésite pas à affronter l'Ordonnateur. Il veut en effet contraindre les sœurs hospitalières à cuisiner pour des personnes de l'hôpital qui refusent de faire abstinence le vendredi. Elle réclame des cuisines séparées : « C'est précisément parce que les croyances religieuses sont libres et que chacun se conduit à cet égard d'après ses principes et sa conscience que j'insiste sur la demande que je vous ai faite de séparer la cuisine des employés de celle des malades. Nos principes et notre conscience ne nous permettent pas de confondre ces deux services les jours d'abstinence. Et puisque toutes les croyances religieuses sont libres, la nôtre doit être respectée aussi bien que celle des autres employés, rien au monde ne nous ferait agir contre » ^[39]. Le contraste est saisissant entre sa manière de plaider le respect de la religion et celle, toute de perplexité, avec laquelle elle évoque « cette liberté si vantée », un concept qui décidément lui est incompréhensible.

[35] Gastellier, Christine, *Les sœurs de Saint-Joseph de Cluny à Bourbon, 1817-1867*, mémoire de maîtrise, sous la direction de Prosper Ève, p. 137.

[36] Sur ce sujet, voir *Histoire religieuse de la France, 1800-1880 entre raison et révélation, un XIX^e siècle religieux ?*, sous la direction de Gérard Cholvy et Yves Marie Hilaire, éditions Privat, Toulouse 2000, 287 pages.

[37] *Correspondance de Rosalie Javouhey*, op. cit., lettre du 30 novembre 1832 à Clotilde Javouhey.

[38] Delisle, Philippe, *Église et esclavage à l'île Bourbon - L'exemple des sœurs de Saint-Joseph de Cluny (1817-1848)*, op. cit.

[39] *Correspondance de Rosalie Javouhey*, op. cit., lettre du 9 janvier 1832 à l'Ordonnateur de Bourbon.

En fait, il n'y a d'intérêt vraiment marqué que pour ce qui concerne la vie de l'Église et de la Congrégation. Ainsi, dans le domaine politique, on peut considérer à juste raison que les sœurs sont plutôt attachées à la monarchie mais ce n'est pas un attachement idéologique. On croit Rosalie définitivement légitimiste quand elle écrit à la chute de Charles X: « *On a fait courir le bruit que le Roi et sa famille seraient envoyés ici. Nous avons célébré la Saint-Charles dans cette douce espérance, c'est un dédommagement à la contrainte où nous avons été réduites de la solenniser en secret dans notre chapelle, jamais notre dévotion ne fut plus sincère qu'en demandant le salut de cette auguste famille* »^[40]. Mais elle-même change d'avis: « (...) j'ai dit pour la première fois « Vive Louis-Philippe » quand j'ai vu douze sœurs débarquer sous son règne, je l'ai dit aussi en lisant dans votre lettre que le ministère était venu au secours de la communauté en faisant une avance sur l'abonnement que je croyais supprimé. Dieu soit béni, la Providence est toujours la même pour ses enfants chéris »^[41]. Et sœur Pélagie, certes, peu enthousiaste, commente néanmoins en ces termes la chute de la monarchie: « *Enfin, cette pauvre France est donc en République. Dieu veuille que ce soit pour le bien général et qu'il en soit glorifié* »^[42]. C'est du reste exactement ce que pense Anne-Marie Javouhey: « *Si elle est l'œuvre de Dieu, nous devons la recevoir de bonne grâce* »^[43]. Vingt ans plus tôt, elle écrivait: « *Vous avez su le renversement du ministère de M. de Villèle, ce qui a fait perdre beaucoup de la prépondérance Desbassayns; telles sont les chances de la fortune, aujourd'hui pour les uns, demain pour les autres. Dieu seul est immuable! Pour nous qui sommes chargées de l'œuvre de Dieu, le sort nous est toujours favorable* »^[44].

Les sœurs sont donc avant tout imprégnées d'une mentalité forgée dans le cadre de la société inégalitaire d'Ancien Régime dont, pour elles, la société coloniale n'est qu'une simple variante. Toute leur énergie physique et mentale est tendue, dans une vie quotidienne qui ne leur laisse aucun répit, vers l'exécution de « *la Sainte Volonté de Dieu* ». Astreintes à une règle qui réduit l'ouverture sur le monde à celle que leur autorise leur fonction, elles restent ignorantes et en dehors du débat public. Elles ont d'autant moins d'opportunités de réfléchir à l'idée de liberté en tant que valeur, que leur foi occupe dans leur esprit tout l'espace disponible. L'esclavage dans ces conditions peut-il leur poser question?

b) Sur l'esclavage

Dans la correspondance des deux supérieures, les sœurs Rosalie Javouhey (1824-1839) et Raphaël Montet (1839-1857), hormis la période où le gouvernement se préoccupe de leur instruction religieuse, les noirs ne font l'objet d'aucun commentaire. Le terme d'habitation n'est mentionné qu'une fois. La raison en est que « *Les écoles tenues par les sœurs sont établies dans les centres de population libres, tels Saint-Paul ou Saint-Denis. Les institutrices vivent donc assez loin des habitations sur lesquelles travaillent la plupart des esclaves* »^[45]. Toutes à leur affaire, vivant

[40] Ibid., lettre du 24 novembre 1832 à Anne-Marie Javouhey.

[41] Ibid., lettre du 6 février 1832 à Marie-Thérèse Javouhey.

[42] Lettre du 27 juin 1848 à Rosalie Javouhey, SJDC, 2A.d.7.

[43] *Correspondance d'Anne-Marie Javouhey*, op. cit., lettre du 24 mars 1848 à sœur Léonce Tristan, tome 3.

[44] Ibid., lettre du 28 mai 1828 à Rosalie Javouhey, tome 1. C'est elle qui souligne le mot « immuable ».

[45] Delisle, Philippe, *Église et esclavage à l'île Bourbon - L'exemple des sœurs de Saint-Joseph de Cluny (1817-1848)*, op. cit.

dans un univers confiné, les sœurs suspectent d'autant moins les conditions de vie des noirs dans les habitations qu'elles-mêmes traitent leurs propres esclaves avec douceur comme la majorité des religieux. Une lettre de sœur Raphaël transmet d'ailleurs leur affectueux souvenir à Rosalie ^[46]. Les sœurs acceptent donc le système sans problème. Ainsi, Rosalie partage les évidences de son temps : « (...) le cousin Louis Javouhey est ici depuis sept ou huit ans avec son fils aîné. (...) [II] est toujours sur la route à faire le métier d'un noir plutôt que d'un blanc » ^[47]. Quant à sœur Raphaël Montet, elle écrit au moment où il est question de l'instruction des enfants d'esclaves : « On n'a encore rien décidé pour l'instruction des enfants esclaves. En attendant, nous recevons dans nos écoles gratuites, les affranchies. Nos messieurs prêtres font des catéchismes qui font beaucoup d'émulation à cette caste » ^[48]. Ce mot de « caste » lui-même fait écho à celui de « rang » caractéristique de la société inégalitaire d'Ancien Régime, la seule qu'aient jamais connue la Supérieure et ses sœurs, comme on l'a vu.

À l'occasion du vote en 1839 du budget 1840, les chambres décident d'accorder des crédits spéciaux au ministère de la marine et des colonies aux fins de développer l'instruction morale et religieuse des esclaves. Comment réagissent les sœurs ? Au vu d'un rapport du procureur général de l'île, plutôt mal : « Ce que je viens de dire des frères des écoles chrétiennes m'autorise à exprimer mon étonnement de ne pas voir les sœurs de Saint-Joseph faire les mêmes efforts pour assurer l'enseignement gratuit des jeunes négresses. Nulle part elles n'ont fait de tentatives sérieuses à cet égard. On conçoit cette indifférence lorsque l'on voit ces sœurs, d'ailleurs si recommandables, tenir partout des pensionnats où les jeunes personnes sont venues à prix d'argent y consacrer la principale partie, la partie la plus intelligente de leur personnel, à cet enseignement lucratif, et remettre partout à une seule institutrice, rarement à deux, les classes gratuites » ^[49]. Sœur Raphaël se défend : « Je ne serais pas du tout étonnée que M. le procureur général fît cette année un rapport aussi faux que celui de l'année dernière, car sur 29 sœurs institutrices que nous sommes, il n'y en a que dix employées aux classes payantes et treize aux classes primaires sans y comprendre les six sœurs supérieures qui se trouvent employées à la direction des unes et des autres suivant le besoin. Et puis, vous savez par vous-même ce qu'il en est. Je crois que depuis votre départ, nous avons continué à donner nos soins de notre mieux à toutes les élèves qui se sont présentées dans nos classes. Et qui plus [est] dans toutes nos maisons, nous nous prêtons pour le chant et l'instruction religieuse des noirs et négresses. Aussi nos sœurs sont toutes extrêmement fatiguées. Il est temps qu'elles soient aidées ou il nous faudra avoir la douleur de fermer des maisons ce qui serait fort mal pour le bien commencé. (...) de tous côtés, ce n'est que plaintes, malades, par trop de fatigues, ou des sœurs qui ne savent pas même faire une petite classe gratuite. Voilà plus d'un an que nous attendons des sœurs et encore point de nouvelle officielle de leur embarquement, vraiment c'est désolant » ^[50].

[46] Correspondance de Sœur Raphaël Montet, SJDC, 2A.d.7, lettre du 17 mai 1840 à Rosalie Javouhey.

[47] Correspondance de Rosalie Javouhey, op. cit., lettre du 24 novembre 1834 à Anne-Marie Javouhey.

[48] Correspondance de Sœur Raphaël Montet, op. cit., lettre du 20 août 1841 à Marie-Joseph Javouhey.

[49] Extrait d'un rapport du procureur général de Bourbon, 18 mai 1843, copie jointe à la lettre de protestation de sœur Raphaël, citée ci-après.

[50] Correspondance de Sœur Raphaël Montet, lettre à Rosalie Javouhey, op. cit., lettre du 16 décembre 1844.

C'est la parole de l'un contre celle de l'autre. Un extrait de la lettre du ministère à la Supérieure générale, accompagnant les doléances du Procureur général, apporte peut-être quelques éclaircissements qui confirmeraient le bien-fondé des doléances de sœur Raphaël : « *Si pour l'accomplissement du vœu que je viens d'énoncer, un envoi de sœurs de Saint-Joseph, spécialement destinées à la mission dont il s'agit, c'est-à-dire à l'enseignement religieux des jeunes esclaves, vous paraît nécessaire d'être effectué, à titre d'essai, je ne refuserai pas d'y pourvoir* » ^[51].

De cette proposition, il faut donc déduire qu'il n'y a pas eu de création de postes supplémentaires pour pallier la très sensible augmentation du nombre d'élèves. Dans un contexte où le cadre des sœurs ne fonctionne jamais à plein rendement ^[52], les nouvelles exigences ont probablement posé problème. Peut-on pour autant considérer que la communauté dans son ensemble ait voulu « *traîner des pieds* » ^[53] ? De l'une ou l'autre sœur, selon le tempérament, ce n'est pas à exclure. Sœur Raphaël exprime son mécontentement de certaines sœurs « *qui ne savent pas même faire une petite classe gratuite* ». De là à les incriminer toutes, il y a un pas qu'il est peut-être difficile de franchir. Sur 15 appréciations données par l'administration entre 1840 et 1848 ^[54], une seulement fait état de doléances : elle est signée du directeur de l'Intérieur, date du 1er février 1843 ^[55] et est assortie d'une note du gouverneur faisant état du « *trop petit nombre* » de sœurs. Inversement, le 18 février 1844, le gouverneur les considère « *exactement dans la même situation que les frères de la Doctrine Chrétienne* ». Deux autres appréciations font l'éloge de leurs classes gratuites, l'une d'elles évoquant plus spécifiquement le travail avec les esclaves. Enfin, la dernière note, en 1848, demande une fois de plus des créations de postes.

Cette affaire souligne en fait deux insuffisances. La première est celle du gouvernement français. Lawrence Jennings l'a démontré ^[56] : la Monarchie de Juillet a déployé des trésors d'intelligence pour désamorcer toutes les velléités abolitionnistes pourtant bien modérées de la Chambre des députés. Les mesures consistant à préparer les noirs à la liberté sont une manière comme une autre de gagner du temps. Les moyens mis en œuvre, ce qu'il en est advenu dans la réalité, tout cela montre un visible manque de volonté politique d'en finir avec l'esclavage.

La seconde insuffisance est celle de la Congrégation elle-même. C'est bien difficilement qu'elle arrive à répondre aux demandes. Propulsée congrégation missionnaire presque du jour au lendemain, elle a dû faire face à une demande immense de l'administration coloniale. Bien des novices sont parties à la hâte et ont prononcé leurs vœux à leur arrivée. Le résultat n'était pas toujours concluant. « *Pourvu (...) que les sujets que vous enverrez soient capables, car en vérité il en vient dans le nombre qui ne valent pas la dépense de leur voyage* », écrit vertement Rosalie à sa sœur Marie-Joseph ^[57].

[51] Dépêche ministérielle du 2 janvier 1844, SJDC, 2A.d.7.

[52] Le cadre est le nombre de postes rétribués par le gouvernement. On a vu qu'il y avait toujours des sœurs indisponibles pour cause de maladie notamment.

[53] Delisle, Philippe, *Église et esclavage à l'île Bourbon - L'exemple des sœurs de Saint-Joseph de Cluny (1817-1848)*, op. cit.

[54] *Notes des gouverneurs sur les sœurs enseignantes, 1823-1848*, SJDC, 2A.d.6.

[55] Elle doit être en relation avec la plainte présentée ci-dessus.

[56] Jennings, Lawrence, *French Anti-Slavery - The Movement for the Abolition of Slavery in France, 1802-1848*, Cambridge University Press, Cambridge, 2000, 320 pages, surtout les chapitres 4 à 7.

[57] *Correspondance de Rosalie Javouhey*, op. cit., lettre du 20 février 1833 à Marie-Joseph Javouhey.

Cette demande est elle-même source d'une grande pression financière sur la Congrégation qui doit former des « sujets ». La durée de formation et d'entretien des futures sœurs s'étale sur plusieurs années. Les dots que les jeunes filles apportent à leur entrée dans la communauté ne sont pas très importantes. Mère Javouhey elle-même dit préférer une vraie vocation sans dot à l'inverse. L'argent qui fait fonctionner les communautés de France vient des classes payantes des établissements scolaires, d'où la pression exercée sur les communautés dans les colonies. Entre toutes les contraintes, la marge de manœuvre est donc étroite et parfois insuffisamment gérée comme en 1843 ^[58].

c) L'émancipation

Le 20 avril 1848, est promulgué le décret d'abolition de l'esclavage. Il est appliqué dans l'île le 20 décembre de la même année. De l'événement, les archives de la Congrégation ont conservé trois témoignages, celui des sœurs Pélagie, Raphaël et Aimée de Jésus.

Sœur Pélagie, 27 juillet 1848 :

« Ici, nous avons bien des craintes aussi. Les clubs, les rassemblements de tout genre, les méchantes gens qui menacent de se rendre les maîtres du pouvoir et qui ne demandent que le pillage, tout cela est très inquiétant. L'on est toujours sur le qui-vive. Personne ne paie, et voilà que l'on menace de nous ôter nos appointements au moins une partie, à compter du 1^{er} août. La République n'envoie pas de fonds, l'on nous retranche tout, et alors que faire ? Quant aux classes payantes, c'est comme je vous disais dans ma dernière lettre, il ne faut plus y compter ». L'émancipation n'est pas autrement perçue par cette religieuse que comme l'une des causes du chaos qui s'annonce. Sœur Pélagie a une réaction classique de temps de troubles ou de guerre où ce qui prime est la survie.

Les deux autres lettres commentent plus directement la décision de l'émancipation. Elles sont d'autant plus intéressantes qu'elles sont signées de sœur Raphaël Montet, supérieure générale et sœur Aimée de Jésus Poulpiquet, qui lui succédera dans cette fonction et que l'on peut considérer alors comme le numéro 2 de la Congrégation à Bourbon. Je les cite in extenso.

Sœur Raphaël, 16 juin 1849 :

« Quant à nous ici, grâce à la ferveur des bons noirs, tout s'est passé à merveille, le changement de gouvernement et l'abolition de l'esclavage. Avant l'arrivée du commissaire général, on a beaucoup parlementé. On voulait faire de l'opposition, mais dès qu'il a été installé, il a fait afficher la proclamation de l'affranchissement et il n'y a pas eu mot à dire. Ces pauvres habitants ont été réduits au silence et pour la plupart se sont vus enlever dans un seul jour jusqu'à leur propre

[58] Je saisis cette occasion de préciser que rien dans les archives ne laisse penser que les contraintes financières de la Congrégation aient donné lieu à des dérives ou des compromissions. Claude Prudhomme écrit à leur sujet : « *Curés vénaux, prêtres simoniaques, libertinage, le clergé des années 40 ne diffère pas sensiblement de celui qui l'a précédé. Le goût de la spéculation est favorisé par le développement de la canne à sucre. Les sœurs de Cluny elles-mêmes n'échappent pas aux impératifs de la rentabilité financière. Apprenant les faillites de Bourbon, Mère Javouhey est soulagée de constater que les sœurs n'ont éprouvé aucune perte sensible sinon une traite qu'elles ont versée dans les mains de M. Dalmond, et qu'on a refusé de payer* ». (*Histoire religieuse de La Réunion*, op. cit., p. 78). Les effectifs des classes payantes pouvaient effectivement se ressentir des difficultés économiques de la colonie. Mère Javouhey s'en inquiétait donc. Mais son souci était strictement celui de la rentabilité financière de ces classes payantes, jamais de spéculation.

existence. C'est vraiment bien malheureux pour les familles pauvres qui n'avaient pour toute fortune que quelques noirs. Maintenant ces gens-là sont dans la misère même, n'étant pas habitués au travail, ils seront beaucoup plus malheureux que n'étaient les esclaves, surtout s'il n'y a pas d'indemnité. Enfin, si la misère pouvait convertir tant de malheureux qui désolent plus que jamais cette colonie ! Le vice marche la tête levée et ce sont les Européens qui donnent le mauvais exemple. Et puis, M. le Diable a, je crois, remué toutes les têtes. Avec cette liberté, on voit des choses bien pénibles, la religion est bien peu protégée, ceux qui devraient la faire respecter sont les premiers à faire des choses qui la font mépriser. Et encore, si les choses ne sont pas plus mal, ce sera bienheureux. Il n'y a qu'en Dieu seul que nous pouvons mettre notre confiance ».

Sœur Aimée de Jésus Poulpique, 4 mai 1849 :

« Vous avez dû apprendre que la République ne nous a pas trop mal traités, que l'émancipation s'est effectuée avec assez de calme et à la louange du Commissaire général, qui est appelé avec enthousiasme du nom de père par tous les affranchis, pour lesquels ce mot : « Notre Père, le Commissaire général » est d'une force toute magique pour les retenir dans le devoir. Les habitants ont bien clabaudé et contre l'interdiction portée sur leur espèce de sénat et contre l'expropriation de leurs esclaves sans indemnité préalable. Mais enfin, ils ont été sages pour ne pas résister ouvertement à la force. La misère s'est un peu fait sentir, les familles ont été et sont tenues à une plus grande économie, sans avoir absolument mis de côté le plaisir qui commande le luxe. La fête de la Proclamation de la Constitution s'est faite avec pompe à Saint-Denis. Les Saints Mystères ont été célébrés le matin sur la place du gouvernement où l'on remarquait des décorations d'un goût exquis. Le soir, feu d'artifice etc. La Constitution, les dernières nouvelles ont amené quelque lueur d'espérance d'une prochaine indemnité. On semble revenir à plus de confiance envers la métropole que la voix publique appelle « oublieuse ». Cette banque, que l'on demandait depuis longtemps pour la circulation des espèces dans la colonie, vient de s'ouvrir »^[59].

La sœur Raphaël, dont le jugement est toujours lié à la foi, en profite pour blâmer « les Européens qui donnent le mauvais exemple », par opposition aux « bons noirs » et à leur « ferveur », opposition relevée souvent par les ecclésiastiques dans des colonies où les blancs ne sont pas, il est vrai, des modèles de piété. Mais elle compatit avec une candeur confondante avec le sort des petits blancs qui ne sont « pas habitués au travail ». Or, elle-même fait partie de ces femmes qui n'arrêtent pas de travailler. Cela ne change rien à ses vues : chacun a une place dans la société, à laquelle il doit se tenir et aux devoirs de laquelle il doit satisfaire.

C'est à de telles paroles que l'on mesure le conditionnement social évoqué plus haut. De surcroît, elle doit connaître certains de ces petits blancs. Les liens d'amitié brouillent la piste d'une réflexion critique, de toutes manières fort improbable. Elle est trop corsetée dans un manichéisme passablement naïf entre le Diable et le bon Dieu.

[59] Lettre de sœur Aimée de Jésus Poulpique du 4 mai 1849, à Marie-Joseph Javouhey, SJDC, 2A.d.7

Bien différente est sœur Aimée de Jésus : pas un mot de sympathie pour les habitants spoliés. Son vocabulaire témoigne même d'une attitude plutôt critique. Le verbe « *clabauder* » témoigne du peu de cas qu'elle fait de leurs motivations. Parler de « *leur espèce de sénat* » n'est pas non plus très déférent ni aimable. Inversement, la description qu'elle donne des manifestations républicaines est très bienveillante. Elle semble se réjouir de cette alliance entre l'Église et la République qui a marqué les débuts de la Révolution. Sœur Aimée de Jésus fait sien le nouveau discours dominant, exalté par le gouverneur, Sarda Garriga, et que le clergé, enfin valorisé, adopte avec enthousiasme.

Elle témoigne aussi d'une certaine culture. C'est la seule religieuse qui a l'air d'être un peu au courant des affaires de la colonie quand elle évoque le manque d'espèces et la création d'une banque. C'est particulièrement frappant, comparé aux longs commentaires qui accompagnent, dans les lettres, l'envoi d'argent en France. Leur difficulté n'est jamais analysée. On colle au problème, on essaie de lui trouver un palliatif, jamais on ne prend de recul pour évoquer l'indigence des structures financières locales. La réflexion est ailleurs, il ne revient pas à une religieuse d'avoir un avis sur ces questions-là. Notons d'ailleurs que sœur Raphaël, tout en appréciant la sœur Aimée de Jésus, d'une génération plus jeune, relève chez elle une « *vivacité* » un peu excessive. Peut-on émettre l'hypothèse qu'elle semble être à la mesure de son ouverture d'esprit ?

Laquelle des deux sœurs est-elle la plus représentative de la pensée de la communauté ? Compte tenu des conditionnements évoqués, on inclinerait à dire que c'est plutôt sœur Raphaël mais sans preuves, on s'en abstiendra. Celles-ci ne peuvent se trouver que dans une étude extrêmement serrée et exhaustive des sources, pour autant que leur importance quantitative et qualitative le permette. En tout cas, ces deux témoignages mettent en garde contre toute perception monolithique de la Congrégation.

Mais l'attitude de sœur Aimée de Jésus exprime aussi une grande continuité dans l'attitude de la Congrégation, en ce sens qu'elle reste en harmonie avec l'ordre existant. Elle va bientôt devenir la nouvelle supérieure et ses vues sont conformes aux temps nouveaux. ^[60]

La caractéristique de la Congrégation est donc de se ranger toujours du côté du pouvoir légitime. Mais peut-elle faire autrement ? Quelle est la marge de manœuvre des sœurs à Bourbon ? Sur Mère Javouhey, Claude Prudhomme écrit : « *Utilisant au mieux l'influence de la famille Desbassayns dans la colonie et au ministère, elle décerne au Baron de Richemont le titre de protecteur de la colonie et des sœurs de Saint Joseph de Cluny. Elle ne cesse de recommander à ses sœurs de chercher son patronage : « M. Desbassayns a la plus grande influence au ministère, il fait ce qu'il veut. Vous devriez visiter Mme sa Mère ». Mais cette stratégie a un double inconvénient : elle met l'action religieuse sous la dépendance du pouvoir public et la soumet à ses variations* » ^[61]

[60] Le seul ecclésiastique qui témoigne d'une attitude d'avant-garde, c'est l'abbé Joffard, champion d'un idéal démocratique qui lui vaut d'être éliminé de la scène locale et renvoyé en France. Sur cette affaire, voir le livre de Claude Prudhomme déjà cité, pp.117-124.

[61] Ibid, p. 63.

S'agit-il vraiment d'une stratégie ? A-t-elle une alternative à ce soutien ? Avoir une stratégie implique de pouvoir choisir ses appuis, d'opter pour certains, renoncer à d'autres. Pour cela, il faut beaucoup de contacts, si possible structurés en réseau et surtout avoir des atouts qui intéressent lesdits contacts. Or, tout ce qu'on attend des sœurs, c'est qu'elles instruisent pieusement, consciencieusement les filles des habitants. C'est tout. Leur seul atout est de bien se tenir. Tant qu'elles satisfont à cette attente, tout va bien avec les autorités civiles, religieuses et les habitants.

À Paris, c'est une autre affaire. Anne-Marie Javouhey a la confiance des autorités, mais Paris est loin. On l'a vu au moment du schisme. En outre, il ne faut pas surestimer cette influence. Tant que les directeurs des colonies lui sont acquis, tout va bien ^[62], mais à la retraite de Filleau Saint-Hilaire, en 1842, le vent tourne. A-t-elle d'autres soutiens ? Il y a bien celui du baron Roger, un pilier de l'abolitionnisme français ^[63], mais lui-même, suite à son échec au Sénégal, a perdu les siens. Il la conseille donc et avec efficacité, mais ne peut pas intervenir en sa faveur sous la Monarchie de Juillet. Le clergé peut-il l'aider ? Mère Javouhey compte autant d'amis que d'ennemis dans la hiérarchie ecclésiastique et ces derniers sont les mieux placés. Ses relations chaleureuses avec le père Liberman ne peuvent pas non plus être un soutien, vu les difficultés que lui-même traverse.

En fait, Mère Javouhey a reçu un soutien décisif pour l'existence même de sa congrégation à deux reprises. La première, nous l'avons vu, c'est avec Desbassayns et les ministres de la Restauration qui ont soutenu son envol missionnaire. La seconde, c'est en 1848. La Congrégation s'est trouvée alors menacée. Schœlcher, qui avait déjà attaqué la supérieure de la Martinique, voulait remplacer la Congrégation dans les colonies. Deux personnes l'en ont dissuadé, Roger, déjà mentionné, et le père Monnet, également abolitionniste ^[64]. Cela tient à la profonde estime qu'ils portaient à Mère Javouhey, dont l'action en Guyane témoignait d'une réelle volonté abolitionniste ^[65]. Mais elle-même conseille la prudence à ses sœurs dans leurs relations avec le père Monnet. On imagine ce qui aurait pu leur arriver si elles avaient pris fait et cause pour lui au moment où les habitants de Bourbon le chassaient de l'île en 1847.

Anne-Marie Javouhey, aussi charismatique soit-elle, n'a donc pas de stratégie, si ce n'est celle d'avoir accepté la mission que le gouvernement lui a confiée et pour laquelle sa congrégation est rétribuée, comme toutes les autres congrégations envoyées outre-mer. Plus que de s'appuyer sur un potentat local, c'est cela qui « *met l'action religieuse sous la dépendance du pouvoir public et la soumet à ses variations* ». À tous les niveaux de la hiérarchie, en France et dans les colonies l'alternative est simple : se soumettre ou se démettre. Anne-Marie Javouhey et ses sœurs font ce qu'elles peuvent dans un monde plein de « tribulations ». Et c'est chose d'autant moins aisée, que sa congrégation est une congrégation de femmes qui n'ont guère voix au chapitre dans une société où tout pouvoir est exclusivement masculin.

[62] Tout va bien mais jusqu'à un certain point seulement. Anne-Marie Javouhey a en effet séjourné en Guyane de 1828 à 1833 et de 1836 à 1843. Éloignée et surtout en butte à des conflits sans fin dans la colonie, elle ne pouvait guère avoir autant d'influence, l'une des raisons pour lesquelles ses sœurs la suppliaient de rentrer.

[63] Jennings, Lawrence, *French Anti-Slavery - The Movement for the Abolition of Slavery in France, 1802-1848*, op. cit., p. 185.

[64] Sur Monnet, « initiateur de la mission des Noirs », voir Claude Prudhomme, *Histoire religieuse de La Réunion*, op. cit., pp. 79-85 et 101-109.

[65] Le soutien légitimiste des débuts, celui, abolitionniste, des dernières années sont en eux-mêmes des jalons révélateurs de la complexité de l'itinéraire de la fondatrice de la Congrégation Saint-Joseph de Cluny.

CONCLUSION

En réfléchissant au cadre chronologique de cet article, je me suis posé la question de la date à laquelle on pouvait considérer que la Congrégation achevait la phase de ses débuts dans l'île. Le départ de Rosalie Javouhey en 1839 ? La révolution de 1848 ? L'arrivée du premier évêque, le 22 mai 1851 ?

Rien de tout cela. Deux autres dates marquent la phase des débuts :

1825 : c'est l'année du règlement de l'affaire Thaïs. La Congrégation est alors reconnue à tous les échelons des hiérarchies, ecclésiastique et administrative, ce que consolident encore les statuts sanctionnés par une ordonnance royale en janvier 1827.

1861 : c'est l'année où la Congrégation atteint tous les points géographiques des terres australes où ses communautés vont grandir : Bourbon, Inde, Grande Terre de Madagascar et Seychelles.

Si l'on considère que la phase des débuts se termine en fonction d'événements liés à l'histoire politique et religieuse de la France, 1825 est l'année significative. Si l'on prend en compte la donne géographique et d'expansion coloniale, c'est 1861.

De cela, il ressort qu'aucun des événements marquants de la vie politique française situés entre ces deux dates n'affecte en profondeur la vie de la Congrégation. Ceci témoigne d'une particulière adéquation de la Congrégation à la politique du gouvernement et, par voie de conséquence, à son absence de l'échiquier politique. Elle a répondu aux attentes des autorités, ni moins, ni plus. Ni moins, en ce sens que les sœurs ne se sont pas refusées à l'instruction des enfants esclaves, ni plus, en ce sens qu'elles n'ont jamais cherché à devancer ou à impulser des idées abolitionnistes, comme le faisait le père Monnet dans la région. Les sœurs ne dérangent pas car elles sont à leur place, n'en sortent pas, respectant ainsi la consigne de leur Fondatrice. Paradoxalement, c'est la raison pour laquelle elles sont en décalage avec elle, et là réside toute la complexité des débuts de la Congrégation.

Pénétrée d'une vision très personnelle de son objectif, le développement de sa congrégation, Anne-Marie Javouhey en a, en trois séjours totalisant quatorze années, quitté le centre, au grand dam de ses sœurs. Elle a développé en Guyane française, dans un village du nom de Mana, un projet de société chrétienne, totalement utopique et incompatible avec une époque où, en France, essor du capitalisme rimait avec sécularisation. Mais la volonté farouche de forger cette société avec les Africains, les circonstances même de son action l'ont placée sur le chemin des abolitionnistes dont elle a épousé la cause, encore une fois, à sa manière. Captant les opportunités de certaines décisions du gouvernement, elle a développé sur le terrain un abolitionnisme gradualiste efficace, n'ayant rien à voir avec le gradualisme de pure forme que les habitants défendaient à des fins dilatoires. Le ministre de la marine, Mackau, et son directeur des colonies, Galos, esclavagistes convaincus, en ont bien pris la mesure et mis un terme, en 1846, à l'expérience qu'elle dirigeait à Mana depuis déjà dix ans ^[66]. Le décalage avec ses sœurs est parfois

[66] Elle l'a dirigée personnellement jusqu'à son départ en 1843, puis l'a confiée à l'une des sœurs de la communauté de Mana.

explicite. Ainsi sœur Raphaël commente-t-elle la création dans l'île d'une nouvelle congrégation, les Filles de Marie: « *Cette communauté naissante a beaucoup fait parler les uns, admirer les autres, car on reçoit toutes les personnes qui veulent y entrer. Il y en a de trois classes, blanche, mulâtresse et citoyennes affranchies* ^[67]. *Cette dernière classe est la plus nombreuse. Aussi, à cause de ce pellemelle (sic), je crois que nous avons peu à craindre. Seulement, je crois que c'est une bonne raison pour ne pas suivre l'idée que nous a indiquée ma chère Mère générale de recevoir des négresses ou plutôt des sœurs noires* » ^[68]. Et quand la même sœur critique la liberté comme étant celle de ne rien faire pour les Noirs, elle est encore en décalage complet avec sa mère générale qui analyse avec beaucoup de finesse, comment ils ne peuvent avoir une vision de la liberté autre que celle donnée par leurs maîtres.

Dans la dynamique de son combat, Anne-Marie Javouhey rencontrait des personnalités importantes et haut placées, avait des discussions de fond, lisait autant qu'elle pouvait. Elle devait argumenter pour se défendre des violentes attaques dont elle était l'objet, ce qui nourrissait d'autant plus une pensée servie par une sagacité hors du commun. Alors, elle a évolué. Non pas que son projet ait changé de nature. C'est dans les cadres anciens de la pensée, et plus encore, sans jamais s'en démunir, qu'elle a œuvré de telle sorte qu'elle a mis son grain de sable dans les rouages de la société esclavagiste. De même, elle est de celles qui ont introduit dans l'Église une autre manière pour les femmes de vivre leur foi. C'est beaucoup et il n'est guère à douter que si la congrégation Saint-Joseph de Cluny avait compté quelques autres personnalités d'une envergure analogue, jouant par exemple le rôle d'un Monnet à Bourbon, elle aurait péri sous les coups et aurait été remplacée. Pour cela, les candidatures ne manquaient pas.

La prise de conscience grandissante du crime que constitue l'esclavage s'est généralisée. Encouragée par une littérature apologétique, les sœurs de Saint-Joseph, dont la vocation doit beaucoup au charisme de leur fondatrice, ont alors reconnu en elle cette dimension libératrice. À ce charisme de Mère Javouhey dont tous ses contemporains témoignent, a succédé un charisme fortement associé à l'idée de liberté qui a attiré nombre de religieuses. L'histoire démontre qu'il le doit plus à l'esprit de l'œuvre d'Anne-Marie Javouhey à Mana qu'aux modalités de son implantation coloniale, à tout le moins à Bourbon.

[67] À en juger par ses corrections, sœur Raphaël montre son peu de familiarité avec ce terme.

[68] *Correspondance de Sœur Raphaël Montet*, op. cit., lettre du 19 septembre 1849 à Rosalie Javouhey.